

**Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts
« Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes »**

Rapport-préavis n° 2013/32

Lausanne, le 11 juillet 2013

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes », déposé le 12 octobre 2010 et renvoyé à la Municipalité, avec une modification, pour étude et rapport le 17 janvier 2012.

2. Postulat de M. Cachin

Dans son postulat, M. Cachin demandait à la Municipalité « *en collaboration avec le Conseil d'Etat et l'Office fédéral des routes (OFROU), d'examiner la possibilité de transformer l'ancien P+R provisoire de Vennes, situé dans la boucle d'accès à l'autoroute, en parking pour les véhicules lourds tels que les cars et les camions (principalement) et pour les véhicules légers à durée limitée (maximum 3 ou 4 heures)* ». Il estimait en effet que ce parking provisoire ne devait pas être simplement démoli, comme prévu, mais qu'il devait « être transformé, d'une part, en un parking de courte durée pour les véhicules légers (durée limitée à un maximum de 3 ou 4 heures) afin de permettre aux personnes le souhaitant de se rendre en ville en m2 pour quelques heures (médecin, achats divers, etc.) et, d'autre part, en un parking réservé aux véhicules lourds tels que les cars et les camions, en modifiant quelques unes des 300 places existantes et réservées aux véhicules légers.

Lors de son traitement en commission, le dernier alinéa du postulat, repris en italique dans le paragraphe ci-dessus, a été modifié comme suit : « *Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité, en collaboration avec le Conseil d'Etat et l'Office fédéral des routes (OFROU), d'examiner la possibilité de transformer ce P+R provisoire en parking pour les véhicules lourds tels que cars et camions, et d'étudier la problématique du parcage des véhicules lourds dans l'agglomération Lausanne-Morges.* ».

Le Conseil communal a délibéré en faveur des conclusions de la commission.

3. Préambule

Les véhicules lourds représentent environ 3 à 5% du trafic motorisé sur les axes principaux du réseau lausannois, avec un impact en termes de bruit et de pollution de l'air. L'économie lausannoise est en partie dépendante des véhicules lourds pour certains usages, dont l'acheminement et l'approvisionnement des biens de consommation courante qui se fait essentiellement par camions. En outre, l'attrait touristique de la ville sur le plan national et international génère également un trafic de cars.

Une zone de stationnement des poids-lourds permet le parage des remorques, le transfert des marchandises, le repos des chauffeurs et des opérations de logistique lors de manifestations. Pour ce qui est des cars, les places de stationnement de longue durée sont nécessaires pour le parage des cars en attente lors de déplacements et le repos des chauffeurs.

En mars 2013, la Ville disposait de 73 cases de stationnement réservées aux poids-lourds et cars, soit respectivement 46 places pour les poids lourds et 27 pour les cars. Plusieurs de ces emplacements ont un usage de durée limitée, notamment lors des manifestations.

A l'horizon 2020, la mise en service des Axes forts (Tram et Bus à haut niveau de service - BHNS) entrainera la suppression d'une quarantaine de ces cases en zone urbaine. Le solde, soit environ 30 places, ne sera plus suffisant pour le fonctionnement de l'économie et du tourisme. Pour compenser ces pertes, la Municipalité envisage l'aménagement de places de stationnement poids-lourds aux frontières du territoire communal.

Le site de Vennes a fait l'objet, en 2006, d'un accord entre l'OFROU et la Ville de Lausanne afin de réaliser un parking-relais provisoire sur une parcelle appartenant à l'OFROU et situé à l'intérieur de la bretelle d'accès nord à l'autoroute A9 en direction de Genève. Le document contractuel « Autorisation pour usage du domaine public des routes nationales » délivré par le Service des routes du Canton de Vaud précisait les conditions d'utilisation et de restitution de la parcelle. Il énonçait que ledit parking devait être déconstruit et la surface reboisée partiellement. Pour rappel, le P+R provisoire de Vennes avait une capacité de 300 places et a permis d'accueillir les pendulaires et les visiteurs durant la période de construction du P+R de Vennes, soit de 2008 à 2010. Depuis octobre 2010 et l'inauguration du nouveau P+R de Vennes, le parking provisoire n'est plus en fonction, mais est sporadiquement utilisé par l'OFROU pour ses chantiers de réfection de l'autoroute qui sont très conséquents, en particulier pour les 5 à 10 prochaines années.

4. Réponse de la Municipalité

Le rapport du PALM 2012, qui a été déposé à la Confédération le 29 juin 2012, précise que la politique du stationnement devra être coordonnée entre les communes et que le transport des marchandises est un nouveau champ de préoccupation. Dans ce contexte, la localisation des centres logistiques et les flux de circulation doivent encore faire l'objet d'études particulières. La Municipalité salue la volonté cantonale de développer une politique pour le transport des marchandises à l'échelle de l'agglomération.

La Ville de Lausanne contribue à cette politique, et l'emplacement d'un parking de ce type sur le site de l'ancien P+R de Vennes est en soi stratégiquement judicieux. En outre, ce parking intéresse également l'AquaEcoPôle pour le stationnement des cars. Conjointement avec la Confédération et le Canton, la Ville de Lausanne a mené l'étude de ce parking jusqu'au stade de l'avant-projet. Dans un courrier adressé à la Municipalité en juin 2012, l'OFROU a donné un premier préavis favorable à l'usage de ce site pour le stationnement de véhicules lourds, dont les modalités d'utilisation étaient encore à préciser.

Toutefois, dans un nouveau courrier daté du 25 janvier 2013, adressé à la Direction des travaux, l'OFROU s'est finalement ravisée et impose ses besoins d'occupation de l'ensemble du site pour ses importantes installations de chantiers en lien avec son programme de réfections autoroutières prévues jusqu'en 2020 au minimum. Puisque son usage n'est plus garanti à court terme, la Ville de Lausanne doit renoncer provisoirement au projet de construction d'un parking pour poids-lourds et cars sur le site de l'ancien P+R de Vennes.

Suite à ce revirement, la Ville a entrepris de nouvelles réflexions pour trouver d'autres possibilités de stationnement pour les véhicules lourds dans le secteur nord-est. Les premières orientations privilégient à court terme l'utilisation d'emplacements existants déjà dévolus au stationnement des voitures, mais présentant une faible occupation et convertibles à moindre frais. Les contraintes liées aux gabarits des véhicules, à la géométrie des manœuvres et aux facilités d'accès seront prises en compte pour retenir les emplacements les plus appropriés.

En parallèle, un projet de réalisation d'un parking réservé aux manifestations est actuellement planifié dans le secteur de la Blécherette. Il prévoit également une vingtaine d'emplacements de stationnement pour les poids-lourds et les cars en dehors de son usage pour les manifestations. Toutefois, sa construction étant subordonnée aux travaux de la nouvelle jonction autoroutière, celle-ci ne devrait pas débiter avant 2017 au mieux.

A ce stade de la réflexion, d'autres sites potentiels n'ont pas encore été retenus pour le long terme. A court terme, l'on pourrait s'orienter vers une réaffectation partielle du P+R Valmont et du PLD Route d'Oron en aires de stationnement des poids-lourds et des cars.

5. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2013/32 de la Municipalité, du 11 juillet 2013,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Jean-François Cachin et consorts
« Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ».

Au nom de la Municipalité :
Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

